

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## PEINTRES - PLÂTRIERS DE LYON

### CONVENTION

PASSÉE LE 18 MARS 1907

*entre la Commission patronale et la Commission ouvrière*

Modifiant et remplaçant le Traité du 24 juin 1891.

ARTICLE PREMIER. — Le prix de l'heure de travail de l'ouvrier peintre ou peintre-plâtrier est fixé à soixante centimes.

ART. II. — L'ouvrier peintre-plâtrier faisant un travail de plâtre d'une durée d'au moins un jour aura droit au salaire de soixante-cinq centimes l'heure.

Il n'aura droit à ce prix que pendant qu'il exécutera des travaux de plâtre.

ART. III. — Le prix de l'heure de travail du manœuvre est fixé à quarante-cinq centimes.

ART. IV. — Les prix ci-dessus sont acceptés comme base, sauf entente préalable, sans préjudice des augmentations volontaires.

ART. V. — Quand le travail aura lieu sur quelque point que ce soit de la commune de Lyon, il ne sera dû aucun déplacement.

ART. VI. — Lorsque le travail aura lieu dans une commune limitrophe desservie par un tramway à dix centimes et dans un rayon d'environ deux cents mètres du point terminus, il sera dû vingt centimes par jour pour frais de voyage.

ART. VII. — Au delà de la limite précitée et quand l'ouvrier pourra rentrer coucher, il lui sera dû chaque jour un voyage aller et retour et une indemnité de cinquante centimes.

ART. VIII. — Quand l'ouvrier devra coucher, il lui sera dû une indemnité journalière de un franc cinquante à titre de grand déplacement.

ART. IX. — En grand déplacement, le prix du déplacement sera dû le dimanche et jours fériés.

ART. X. — Lorsque l'ouvrier sera embauché à Lyon par un entrepreneur d'une commune limitrophe, il ne lui sera dû aucune indemnité.

ART. XI. — Les heures de nuit seront payées cinquante pour cent plus que celles de jour.

ART. XII. — La paie sera faite tous les quinze jours, le samedi soir, et aussitôt la fin de la journée, avec acomptes tous les samedis.

ART. XIII. — Le présent tarif sera affiché dans tous les chantiers et entrera en vigueur le 15 avril 1907.

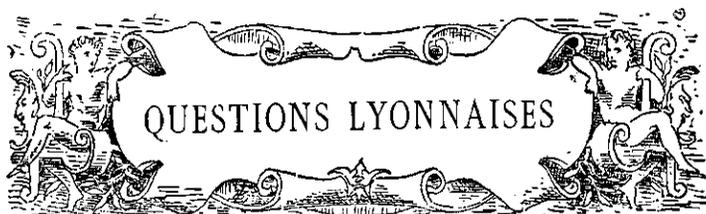
Fait et signé pour être exécuté de bonne foi, à Lyon, le 18 mars 1907.

LES MEMBRES

DE LA COMMISSION PATRONALE

LES MEMBRES

DE LA COMMISSION OUVRIÈRE



### A PROPOS

#### DE L'EXPOSITION D'HYGIÈNE

Nous aurons bientôt une Exposition d'hygiène à Lyon et cela nous fera grand plaisir malgré le proverbe par à peu près qui semble dire le contraire. On y verra, sans doute, tout ce que la science a su accumuler depuis des siècles pour conserver la santé des pauvres humains.

Une pareille exposition devrait être universelle, car rien de ce qui existe n'est indifférent à la santé et l'hygiène doit tout embrasser sauf à mal êtreindre si elle ne peut suffire à tout.

Il est évident, en effet, que pour maintenir le corps en bonne santé, il faut que tous les organes qui le constituent soient préservés et conservés sains dans toutes leurs parties. Il semblerait même que les diverses sections d'une exposition d'hygiène devraient emprunter leur classification directement à l'anatomie, si bien que chacun de nos organes aurait sa section hygiénique.

L'hygiène de la peau, par exemple, recevrait tous les genres

d'installation de bains privés ou publics, depuis les thermes des Romains de l'antiquité jusqu'aux établissements les plus modernes et aux bains-douches. Mais pour prendre des bains, il faut de l'eau, ce qui rattache à cette section les grands problèmes d'alimentation et de distribution d'eau dans les villes ; il en est de même des procédés de lessivage et de blanchissage, car l'hygiène de la peau exige avant tout un linge d'une propreté irréprochable et ce sera le cas pour Londres de nous montrer comment le linge s'y blanchit.

L'hygiène du sens olfactif comportera les solutions les plus modernes appliquées ou préconisées pour débarrasser les villes des résidus de l'existence des eaux-vannes, des ordures ménagères et des gadoues pour les appeler par leur nom. Nous savons déjà que l'une des plus importantes Compagnies de vidanges de notre ville prépare une installation pour la démonstration d'un système de tout-à-l'égout qui doit apporter une solution très pratique de ce problème si complexe et si important pour l'hygiène des villes.

On pourrait adjoindre à cette section, par une juste compensation, les industries chimiques produisant les substances antiseptiques et désodorisantes et surtout les fins parfums d'Arabie et de la Côte d'Azur qui sont le régal des papilles nasales comme l'harmonie des sons est celui de notre organe de l'ouïe.

Pour celui-ci, au risque de me faire dévorer par les wagériens j'émettrai l'idée que l'hygiène auriculaire devrait exposer les moyens de nous préserver d'une musique trop bruyante et trop nébuleuse qui retentit péniblement sur les lobes cervicaux, ébranle les circonvolutions crâniennes, para-

lyse la glande pinéale et désagrège les neurones, et qu'elle puise nous réserver, au contraire, l'action hilarante et apaisante de la musique alerte, chantante et pétillante de gaieté vraiment française.

Une des sections les plus intéressantes serait certainement celle de l'hygiène des yeux avec tout son cortège de procédés modernes pour l'éclairage artificiel. Il semble que les princes de la science, je parle en particulier des médecins hygiénistes, ne se sont pas suffisamment préoccupés de cette question : « De l'influence des radiations des diverses sources de lumière artificielle sur la conservation et l'hygiène de la vue. » Pourtant, si, comme on peut l'estimer jusqu'à nouvel ordre, la lumière blanche naturelle est la mieux appropriée à notre organe visuel, les lumières artificielles sont bien loin de réaliser cette harmonie des radiations lumineuses diversement colorées, des radiations calorifiques et photogéniques qui se rencontrent dans la lumière solaire.

Que dire, à ce point de vue, des sources de lumière empruntées au pétrole, au gaz, à l'incandescence, à l'électricité et particulièrement aux phénomènes de fluorescence tels que ceux qui illuminent de leurs violettes les lampes à vapeurs mercurielles qui se rapprochent le plus, paraît-il, de la phosphorescence des lucioles et doivent constituer la lumière de l'avenir.

L'hygiène du goût qui est en corrélation intime avec l'estomac et les fonctions digestives, grouperait dans sa section toute la science gastronomique illustrée par Brillat-Savarin ; les divers genres de cuisine, à l'huile, au beurre, voire même au gaz avec expériences culinaires et séances de dégustation. La bonne cuisine, en effet, développe l'appétit, assure les saines digestions et fait les bons estomacs, sans lesquels il n'y a pas de grands hommes vraiment dignes de ce nom.

Mais on ne vit pas seulement d'aliments propres à la digestion, il faut aussi et surtout alimenter d'air pur les poumons et baigner le corps tout entier dans une atmosphère limpide et tout imprégnée de lumière. L'hygiène des poumons et de toutes les fonctions respiratoires, voilà le chapitre de cette science générale, peut-être le plus important et le plus vaste, mais qui soulève les questions les plus difficiles et les plus onéreuses à résoudre.

Ces questions sont spéciales aux grands centres peuplés, à ces agglomérations toujours croissantes des Babylones modernes où le génie du Progrès entasse à plaisir les humains qui vivent à l'ombre les uns des autres, loin de la clarté radieuse du plein air et se respirent réciproquement dans une contamination universelle.

« De l'air et de la lumière, encore et toujours ! » telle devrait être la maxime des municipalités modernes. C'est déjà bien d'ouvrir, comme on l'a fait à Lyon, de grandes artères dans de vieux quartiers précédemment inaccessibles aux effluves aériens et lumineux, mais cela ne suffit pas. Il faut encore, dans les grandes villes, de vastes places à tous les carrefours et encore et surtout des jardins, disons le mot, des parcs, ornés de luxuriantes végétations et assez multipliés pour que les distances qui les séparent ne les rendent pas pratiquement inaccessibles aux populations.

La section d'hygiène pulmonaire rassemblera sans doute tous les documents relatifs à cette question d'importance primordiale ; un exposé comparatif des dispositions prises à ce point de vue dans les principales villes de l'Europe et même du Nouveau Monde, la statistique des espaces libres consacrés aux parcs de vaste étendue et aux jardins publics dans les grandes cités de l'Union présenteraient le plus grand intérêt et contribueraient puissamment à l'avancement des solutions pratiques dans cet ordre d'idées.

Sans doute, la comparaison ne serait pas à l'avantage de notre ville. Nous possédons un beau parc, il est vrai, mais un seul ; les squares et jardins publics sont peu nombreux et de faible superficie ; le jardin du Grand Séminaire a été massacré et coupé en morceaux par la ficelle de Croix-Paquet à la Croix-Rousse ; du jardin des Chartreux, il ne reste plus

que la partie Est consacrée à Pierre Dupont, victime des Apaches du bronze ; quant à la partie Ouest, elle a été transformée en carrière de pierres dont l'exploitation dure depuis cinq ans.

Il serait cependant facile de doter notre ville de quelques parcs supplémentaires ; en cherchant bien, on trouverait plus d'un emplacement favorable. Il existe notamment, à l'extrémité de la presqu'île de Perrache, un terrain libre, triangulaire, baigné sur une rive par les flots tumultueux du Rhône ; sur l'autre, par les eaux tranquilles de la Saône ; qui s'avance comme l'éperon d'un navire au confluent des deux fleuves. Quelle merveilleuse situation pour un parc, avec ses terrasses dominant le vaste estuaire du Rhône et de la Saône d'où la vue s'étend sur les horizons bleus du mont Pilat ; où, pendant les brûlantes journées d'été, la fraîcheur des eaux se marierait agréablement à celle des ombrages. C'est là certes le parc à faire, celui qui procurerait aux populations de l'extrémité de la presqu'île un peu de ce bien-être et de cet hygiène de l'air pur qui est évidemment la quintessence de l'hygiène.

Ce qui manque encore à notre ville, ce sont ces promenades circulaires, ces Rings comme on les appelle en Allemagne ; elles ont l'avantage d'entourer la ville d'une ceinture de plantations, de jardins et de verdure, et d'être accessibles de tous les points, puisque les différents parcours sont, par le fait, à égale distance du centre.

Ces promenades circulaires ne consistent pas en simples boulevards de largeur uniforme, elles sont tracées de manière à présenter les aspects les plus variés ; ici une belle avenue complantée d'arbres ; plus loin l'avenue s'élargit et se bifurque avec de larges refuges ornés de candélabres ; puis on rencontre successivement, jardins, squares et parcs distribués tout le long du parcours ; c'est un enchantement continu, et l'on peut se promener la journée entière sans éprouver aucunement cet ennui qui naquit autrefois de l'uniformité.

Espérons que l'exposition d'hygiène nous montrera tout ce qui se fait aujourd'hui à l'étranger dans ce but et nous inspirera la noble émulation de suivre de si bons exemples. Ce serait certainement un des plus grands bienfaits de cette exposition qui en produira sans doute beaucoup d'autres, si elle parvenait à faire doter notre ville de nombreux et vastes espaces, déblayés d'habitations et couverts de verdure, disséminés sur tous les points de la ville, de manière à réaliser, pour le bien du plus grand nombre, ce rêve de Calino : « Les villes à la campagne ! »

GALLIEN.

## L'OCCUPATION DE BELLECOUR

Par suite des installations nécessitées par le Concours agricole qui doit se tenir à Lyon le mois prochain et qui sera complété par l'Exposition d'Hygiène publique, le cours du Midi ne pourra être à la disposition du Concours Hippique qui, chaque année, en occupait la partie ouest. La question se posait de lui trouver un nouvel emplacement : grâce, paraît-il, à la bienveillance de la famille de Vauxonne, qui possède des droits sur la place Bellecour, c'est sur cette grande place centrale que se tiendra, cette année, le Concours Hippique.

Cette solennité sportive ouvre le 23 avril, et depuis quelques jours déjà sont commencés les travaux d'installation. Pendant plus d'un mois la place va se trouver déparée par des palissades et des charpentes, et pendant toute une semaine, matin et soir, pendant les exercices du Concours, elle deviendra inaccessible à la population lyonnaise. Si intéressants et dignes d'encouragements que soient le sport hippique et l'élevage, il semble qu'il eût été préférable d'installer ce Concours au Grand-Camp, par exemple, où n'auraient pas eu de difficulté à se rendre les habitués de ces sortes de réunions, et de laisser la place Bellecour et ses promenades à ceux que leurs occupations obligent de la traverser ou qui la choisissent comme promenade.

C.

## RÉFECTION

### DU PERRON DU PALAIS DU COMMERCE

Dans l'article que contenait notre dernier numéro « à propos du nouveau palais de la musique », nous annoncions, en réponse à notre correspondant qui se plaignait du délabrement du perron du Palais du commerce, sur la place des Cordeliers, que la restauration en allait avoir lieu au cours du printemps.

Voici ce que, sur le rapport du maire, le Conseil municipal a adopté dans sa séance du 25 mars :

Profitant de la réfection du perron, on contribuera à l'embellissement du monument en établissant sur la face dudit perron le bas-relief de Vermare représentant *le Rhône et la Saône*. M. Vermare a soumis à la ville, à cet effet, des propositions d'après lesquelles il s'engage, moyennant une somme à forfait de 15.500 francs, à ce que les travaux soient terminés le 14 mai prochain, c'est-à-dire pour la visite du Président de la République.

## LE SALON

DE LA

### SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

#### L'ARCHITECTURE

— SUITE —

Nous revenons d'emblée au moderne avec M. Louis DUBUISSON : son *Projet de Photo-Club* (796) doit faire rêver tous les amateurs de photographie d'en voir la réalisation à Lyon. Avec un luxe d'installation et de décoration des mieux appropriés, tous les détails d'agencement sont d'une scrupuleuse étude : rien ne manque : salle de collections, salles d'exposition avec cloisons mobiles, permettant la transformation en une vaste salle pour projections, laboratoires et pièces appropriées aux diverses opérations, tout, du rez-de-chaussée aux étages, révèle, chez le jeune architecte, une science consommée de sa profession.

M. Jean HEINZELMANN expose un *Projet de sépulture* (799) d'une sévère simplicité, que rehausse un motif sculptural d'un bon effet, et un *Projet de bureau de la navigation dans un port* (800). C'est un travail bien étudié, que nous souhaitons à l'auteur de voir adopté par l'une de nos cités maritimes.

M. André CHICANDARD présente une *Salle de Fêtes* (795) pour une ville de 500.000 habitants dont la Société académique d'architecture avait fait l'objet de son concours pour l'année 1906 : l'emplacement proposé est celui actuellement occupé par la Manufacture des tabacs, quai de la Charité, cours du Midi, rue de la Charité et rue Duhamel : l'utilisation qu'en a faite M. Chicandard est, en réalité, des plus séduisantes ; elle dénote de suffisantes connaissances techniques et un sens personnel des nécessités du sujet proposé ; aussi ce projet avait déjà valu à son auteur le premier prix du concours de la Société académique. En décernant à son tour à ce même travail la première médaille de l'architecture, le jury du Salon a consacré d'emblée un talent naissant : il a voulu sans doute récompenser surtout l'élève de l'Ecole régionale d'architecture et justifier la création de cet établissement, ce qui ne signifie pas, bien entendu, que telle autre œuvre exposée ne témoigne pas d'un aussi bon enseignement. Sans rien contester de la valeur de ce projet, nous sommes certains de nous rencontrer avec des personnalités très autorisées en estimant qu'il est toujours bon et salutaire, même à l'égard des mieux doués, de graduer, de doser les récompenses et de ne pas griser les jeunes en les faisant entrer de plain-pied dans les honneurs.

Les qualités d'économie et de prévoyance que l'on s'accorde à reconnaître à notre race nécessitent l'installation de ser-

vices spéciaux et chaque année nous nous plaignons à constater ce qui se fait dans cet ordre d'idées : le *Projet de Caisse d'épargne à C...* (803) qu'ont envoyé MM. ROBERT et CHOLLAT est inspiré par un louable souci de répondre à sa destination : pas de vain étalage d'un luxe inutile ; une façade sobre, avec un pan coupé surmonté d'un dôme sans superfluités coûteuses, l'emploi d'un angle incommode du terrain pour le logement du concierge, une vaste salle pour le public, les locaux des employés bien distribués, tout concourt à faire de cette construction un ensemble adéquat à sa destination.

M. Joannès MALLET expose une *Villa pour un artiste* (801) d'un aimable aspect ; dans ce genre de construction, il excelle à réunir toutes les commodités et l'élégance que comporte le sujet, il en fait un séjour enviable et présenté de façon fort séduisante.

De même, la *Villa la Ferrandière, pour M. H. Plassard* (797) à Bron, de M. DUCLOS est conçue et disposée pour donner à ses habitants tous les avantages d'une villégiature estivale. Une large galerie règne sur deux côtés, desservie par trois escaliers, et donne accès à un hall central qui dessert les appartements bien distribués.

Et voilà achevée cette revue d'une section qu'un plus large concours de nos savants architectes devrait rendre encore plus intéressante.

HENRI SOILU.



Dans notre dernier article<sup>1</sup>, nous avons déterminé les distances horizontales  $d$  et  $d'$  des extrémités du câble de suspension à l'axe vertical passant par le sommet de la parabole ; nous avons ainsi trouvé les relations :

$$d = -\frac{p}{2} + \sqrt{\frac{p^2}{4} + q}$$

et :

$$d' = \frac{p'}{2} - \sqrt{\frac{p'^2}{4} - q'}$$

de la connaissance de  $d$  et  $d'$  on déduit les distances  $D$  et  $D'$  des sommets  $s$  et  $s'$ , c'est-à-dire des points d'appui des câbles sur les sommets des piliers à l'axe vertical de la parabole ; enfin on détermine les valeurs des flèches  $f$  et  $f'$  à l'aide de formules analogues à celles que nous avons utilisées dans le cas de deux appuis de niveau, soit :

$$f = h \times \frac{d}{2D - d}$$

et :

$$f' = h \times \frac{d'}{2D' - d'}$$

De même la tension horizontale étant, comme nous l'avons indiqué précédemment, pour la partie de gauche :

$$T_0 = \frac{pd^2}{2f}$$

et pour la partie de droite :

$$T_0 = \frac{pd'^2}{2f'}$$

la tension maxima qui se développe en  $a$  sera, d'après ce que nous avons vu précédemment :

$$T_m = \sqrt{T_0^2 + p^2 d^2}$$

<sup>1</sup> Voir *la Construction lyonnaise* du 16 février, 1907.



Les câbles s'attachent aux ancrés par l'intermédiaire de culots en fonte, présentant un canal tronconique dont les diamètres de sortie et d'entrée sont dans le rapport d'un à deux ou à trois. L'extrémité du câble étant engagée dans ce canal sur toute l'épaisseur du culot, on étale les fils comme un pinceau, au bout du câble, on enfonce des clous entre les brins ainsi écartés, puis on forme un seul bloc de l'ensemble, en coulant un alliage fusible de plomb, étain et antimoine, qui remplit tous les vides et on termine par un matage bien soigné de toute la masse.

Le culot est pourvu de deux à quatre oreilles venues de fonte où s'ajustent les tirants filetés qui maintiennent ledit culot fixe au moyen d'écrous et de contre-écrous. Ces tirants en acier doux de bonne qualité peuvent supporter des efforts de traction de 8 à 10 kilogrammes par centimètre carré. Chacun des tirants supporte évidemment un effort égal à la tension du câble divisé par le nombre de ces attaches. La hauteur du culot de fonte doit être égale à cinq fois environ le diamètre du câble.

Le câble est amarré par l'intermédiaire de goujons encastrés dans la maçonnerie et placés le plus bas possible, tout en restant au-dessus des plus hautes eaux. Les barres ou tirants qui prolongent les câbles travaillent à la traction; les goujons et poutres d'amarre travaillent à la flexion.

Les poutrelles qui sont suspendues par les tiges verticales à leurs extrémités amont et aval doivent être calculées comme des pièces reposant sur deux appuis; les charges à considérer sont le tiers de la surcharge roulante que l'on suppose répartie sur trois poutrelles, le poids de largeur du tablier compris dans l'intervalle de deux poutrelles, et la surcharge des trottoirs à raison de 200 kilogrammes par mètre carré.

Il en est de même pour le calcul des tiges verticales de suspension qui sont supposées supporter chacune le tiers de la surcharge roulante, le poids d'une longueur de tablier et de trottoir correspondant à l'écartement des tiges. Le travail des tiges à la traction ne doit pas dépasser 1/9 de la charge de rupture, soit 4 à 5 kilogrammes par millimètre carré, pour le fer fin ou l'acier doux.

Aujourd'hui les tabliers des ponts suspendus sont pourvus de garde-corps métalliques articulés qui sont disposés de manière à répartir les charges roulantes, ou isolées sur l'ensemble des câbles de suspension et de réduire ainsi les déformations et ondulations du tablier sous l'effet de ces charges.

Le garde-corps est constitué par une lisse inférieure et une lisse supérieure en fers profilés qui sont reliées de distance en distance par des montants verticaux ou potelets en fonte ou en fer laminé, articulés sur les lisses à leurs extrémités supérieure ou inférieure; des barres en fer ou en acier relie de même en diagonale les montants entre eux.

Chacun des cadres ainsi formé peut être considéré comme une sorte de poutre rigide, à deux appuis simples reliés aux câbles de suspension. Le moment fléchissant maximum engendré par une charge mobile sur une pareille poutre est environ le tiers de celui qu'elle produirait sur la même poutre placée sur des appuis fixes.

Le moment fléchissant ainsi connu servira à calculer le profil formé par l'ensemble des deux lisses du garde-corps par la formule ordinaire :

$$R = \frac{v \times \mu}{l}$$

Quant aux barres en diagonale on les calcule en vue de résister à l'effort tranchant produit par la charge roulante P, que l'on suppose répartie sur deux poutrelles; chaque barre a donc à résister au quart de cette action et si l'on désigne par  $i$  l'inclinaison de la barre sur la verticale, la tension de chaque barre sera donnée par la relation :

$$T = \frac{P}{8} \times \sqrt{1 + i^2}$$

DYNAMIS.

## LA MOSAÏQUE

Nous assistons, à Lyon, à sa renaissance. En effet, les pavements en mosaïque se répandent de plus en plus. La vie est une constante métamorphose ou mieux un continuel devenir, le progrès consiste souvent à revenir en arrière; aussi la mode est-elle à ce dallage sans joints, lavable, hygiénique, de durée indéfinie, aux couleurs simples et harmonieuses. Comme les « salve » des seuils de Pompéï, maintenant des adresses en mosaïque, encastrées dans le bitume du trottoir, arrêtent et provoquent la curiosité. Dans nos vestibules, ce ne sont plus les sujets antiques: jeux du cirque, épisodes mythologiques, faits historiques, scènes de la nature vivante, mais ce sont feuillages et fleurs, ornements simples aux innombrables combinaisons de lignes et de couleurs, pour tout dire en un mot, les multiples ressources de l'art nouveau. Et plaisons-nous à constater que la palette du mosaïste s'est considérablement enrichie.

D'un autre côté, la mosaïque décorative, aux émaux chatoyants, comprenant tous les reflets brillants et toutes les splendeurs du coloris, égaye nos façades et nos intérieurs. Elle est la seule peinture perpétuelle, a dit Domenico Ghirlandajo. « *La vera pittura per l'eternità essere il musaico.* » Selon Vasari, rien ne soutient comme elle l'épreuve du vent et de l'eau. Pour ce qui touche à la décoration du monument, il y a deux choses réellement hors ligne et qui rendent la polychromie bien digne de toutes les admirations: les marbres et la mosaïque. C'est ce qu'a écrit Charles Garnier, l'architecte du Grand Opéra, qui considère comme un de ses titres d'honneur l'introduction en France de ce genre merveilleux de décoration.

Parmi les merveilles de beauté, de richesse et d'originalité sorties de l'atelier de M. Bertin, contentons-nous de citer les deux panneaux de la Martinière des Filles, ceux du château de Rochetaillée, de la villa Arnaud, à Couzon, du manoir Saint-Martin-Mieville (Haute-Savoie). Quant aux trois panneaux de la salle d'hiver du Nouvel Hôtel des Négociants et à celui de M. Milliat, à Monplaisir, nous y reviendrons dans des articles spéciaux. De nos architectes lyonnais, M. Bertin est un précieux collaborateur. Facchina arriva tout droit de Venise à Paris pour exécuter ce qui avait tant séduit Charles Garnier; à une époque plus récente — cela remonte à huit ans — M. Bertin quitta les lagunes de l'Adriatique pour implanter sur les bords du Rhône ce que Ruskin a appelé les pierres de Venise, sur lesquelles nous pourrions écrire bien souvent, et toujours insuffisamment. La mosaïque émaillée, M. Bertin la fait dans son atelier de la rue de la Rize tout aussi remarquablement que la mosaïque vénitienne de Salviati, à un coût convenable, en artisan expérimenté par une longue pratique, nourri par l'étude des splendeurs qui couvrent les murs et les voûtes de Saint-Marc et des autres églises de Venise, la ville à laquelle, d'un commun accord, on attribue la palme dans cet art.

À côté de ce luxe élégant, orgueil des cités modernes, caractéristique de nos raffinements esthétiques, s'épanouit en une splendide floraison la mosaïque antique, comme nous le disions tout d'abord. Certainement, M. Bertin n'y est pas étranger. Tous ses efforts ont tendu vers le but de la faire revivre d'une nouvelle vie, plus large même que dans l'antiquité, en rendant son emploi pratique, à la portée de tous, et lui assurant une solidité supérieure aux mosaïques plusieurs fois séculaires de Pompéï et de Rome. Le succès a répondu au labeur persévérant; les expériences ont été concluantes. Ces dallages sans dépressions, sans saillies, sans éraflures possibles, d'une imperméabilité absolue, sont tout à la fois hygiéniques et décoratifs, si bien qu'on a formé le projet de revêtir les murs de cette substance d'un entretien si facile. Dans les hôpitaux et sanatoriums, d'où les poussières doivent être rigoureusement exclues, désormais le sol se reliera au mur par une gorge arrondie, et le tout sera

susceptible d'être tenu dans un état de propreté idéale. Au reste, à voir les cuvettes demi-cylindriques pour lavabos que M. Bertin confectionne, on a la certitude que la mosaïque se prête parfaitement à toutes les exigences.

Ainsi donc, non seulement la mosaïque résistera aux assauts livrés par les nombreux produits qu'à chaque instant découvre la science industrielle, mais encore elle allongera indéfiniment la longue liste des travaux exécutés ces dernières années, soit dans les Caisses d'Epargne de Vienne, Carpentras, Voiron, soit dans les Banques, la Société lyonnaise, le Crédit lyonnais de Lyon et Bourgoin, soit en différents hôpitaux, hôtels, gares, églises, châteaux et villas, partout où la circulation est intense, comme aussi au Palais municipal des Expositions et au Cercle international de Vichy ; parce que la mosaïque de M. Bertin est soignée d'une façon toute particulière, d'une pose irréprochable, qu'il s'agisse du granito ou de la vénitienne d'un prix inférieur au porphyrolithe et autres produits similaires, qu'il s'agisse de la romaine et de la brèche qui, malgré leur somptuosité, ne coûtent pas plus cher que les parquets de chêne. Oui ! l'avenir lui appartient, parce que les marbres les plus rares, les plus beaux en couleur, vont prochainement rehausser son éclat, par suite d'une diminution dans le prix de transport. La mosaïque, qui est intimement liée au grand art de l'architecture, prendra donc un rang de plus en plus élevé dans les arts décoratifs. Ce qui ornaît le sol de la tente de César se trouvera bientôt dans toutes les demeures.

A. TUOTIOP.

## CONGRÈS NATIONAL MIXTE DES INDUSTRIES DU BATIMENT

Ce Congrès interpatronal et ouvrier s'est ouvert jeudi 28 février, à la salle des Agriculteurs de France, rue d'Athènes, sous la présidence de M. Soulé, président de la Fédération nationale du bâtiment.

Cent cinquante-trois organisations tant patronales qu'ouvrières, de Paris et de la province, y ont envoyé des délégués. Ceux-ci ont constitué le bureau de la façon suivante :

*Président* : M. SOULÉ ; *vice-présidents ouvriers* : MM. BIOJOU, ouvrier carrier, secrétaire général de la Bourse indépendante du travail de Lyon ; HACAULT, délégué du syndicat des ouvriers plombiers de Paris ; *vice-présidents patrons* : MM. BEAUDOIN, président de la Fédération du bâtiment de la région Nord-Est, à Epinal ; AUSSEUR, vice-président de l'Union des Syndicats fraternels du bâtiment de Paris.

*Secrétaires ouvriers* : MM. VIANNET, secrétaire du Syndicat libre des ouvriers menuisiers ; GUISE, ouvrier serrurier ; *secrétaires patrons* : MM. POCCATON, courtier de commerce ; CRUCHON, entrepreneur de plomberie.

M. SOULÉ a, dans une brève allocution, félicité le parti du travail d'avoir pris l'initiative de cette conférence entre patrons et ouvriers, car il espère qu'elle permettra de résoudre certaines questions d'ordre économique et, en particulier, celle des rabais dans les adjudications et celle de l'enseignement professionnel. Puis, pour conserver au congrès son caractère ouvrier, il a cédé la présidence à M. Biojou, à qui l'assistance a fait une petite ovation.

M. Biojou a adressé quelques mots de remerciements et a expliqué que le congrès ne devait tenir aucun compte des malentendus et des préjugés et aborder franchement, loyalement l'étude de certaines questions économiques touchant au cœur de l'industrie nationale et indiquer des solutions pour le profit de tous les travailleurs, qu'ils se nomment ouvriers, employés ou patrons.

Après que le secrétaire du Comité d'initiative, M. HERGOZ, eut fait l'appel des délégués, on a procédé à la nomination de six Commissions d'études chargées d'examiner :

1° La question des rabais dans les adjudications de travaux ; 2° les modifications à apporter à la loi sur les accidents ; 3° l'instruction professionnelle et les écoles d'apprentissage ; 4° la procédure arbitrale dans les questions de salaires ; 5° la loi projetée sur le délai-congé ; 6° les vœux divers et propositions à soumettre au prochain Congrès.

Voirs le texte du vœu adopté sur la question des *Rabais* :

« La première Commission du Congrès,

« Considérant :

« Que la cause principale des grands rabais consentis en matière de travaux publics, vient de ce que ceux qui sont appelés à concevoir, diriger ou surveiller ces travaux, échappent, de par les errements actuels, à toute responsabilité effective ;

« Emet le vœu :

« Que l'exécution de tous travaux publics ou de communes soit confiée à un maître de l'œuvre entièrement responsable vis-à-vis des administrations ;

« Subsidièrement :

« Qu'il soit établi auprès des administrations adjudicataires de travaux publics, une Commission consultative mixte, composée de délégués desdites administrations et de délégués des Syndicats patronaux et ouvriers des industries de travaux publics et du Bâtiment.

« Cette Commission aurait pour mission, notamment :

« 1° De donner son avis sur la valeur des matériaux à employer, tels qu'ils sont prévus au devis descriptif ;

« 2° De donner son avis sur la valeur de la main-d'œuvre dans la ville ou la région où doivent s'exécuter ces travaux ; cette main-d'œuvre ainsi fixée devant être payée, quoi qu'il arrive, aux collaborateurs ouvriers ;

« 3° De donner son avis sur la rédaction des cahiers des charges générales ou particulières applicables aux travaux ;

« 4° De faire en sorte que toutes les pièces qui servent de base à l'exécution du projet soient jointes aux cahiers des charges et à ceux des clauses et conditions générales ou particulières de façon à former annexe au marché à intervenir. »



**LYON**

VÉRIFICATEUR AU SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Un concours pour l'admission à un emploi de vérificateur au service municipal de l'Architecture aura lieu à l'hôtel de ville le 22 mai prochain et jours suivants. Les demandes devront être adressées au maire de Lyon avant le 4 mai. Le traitement de début est de 2.200 francs par an. Le programme et les conditions du concours ont été publiés au *Bulletin municipal Officiel de la Ville de Lyon* du 24 mars 1907.

**SEMUR**

ÉRECTION D'UN MONUMENT COMMÉMORATIF

On sait qu'un concours avait été ouvert au mois de décembre dernier entre architectes et sculpteurs pour la construction d'un monument à élever à Semur à la mémoire des soldats du canton morts pour la patrie en 1870-1871.

Le Comité du monument s'est réuni le 10 mars et a fixé son choix sur le projet portant la devise « *Sursum corda* », dont les auteurs sont : MM. Gauquié, statuaire, et Guillaume, architecte.

## TOULOUSE

## ASSAINISSEMENT DE LA VILLE

La municipalité de Toulouse ouvre entre tous les ingénieurs, hygiénistes, entrepreneurs, spécialistes, français ou étrangers, un concours pour l'assainissement de la ville.

Il est laissé aux concurrents la plus complète initiative pour la présentation de leurs projets, ainsi que pour le choix des systèmes ou combinaisons de systèmes à employer. Leur attention est toutefois attirée par le fait que, par suite des dispositions défectueuses des égouts existants, du défaut de pente de la ville, de l'absence, dans la banlieue de Toulouse, de champs d'épandage suffisants et convenablement situés, par suite aussi de la difficulté de se procurer en abondance l'eau nécessaire à la dilution des matières, le système du tout à l'égout unitaire, avec champ d'épandage, tel qu'il est appliqué à Paris, dans la presqu'île de Gennevilliers, semble devoir se heurter à des difficultés particulières.

Sous la réserve de cette simple observation, qui n'a d'ailleurs pas un caractère impératif, il est laissé aux concurrents la plus complète initiative pour l'étude et la présentation des projets.

Les projets et soumissions devront être adressés à M. le Maire de Toulouse, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1907.

Le jury classera les projets en vue de leur exécution d'après leur ordre de mérite.

Le projet classé numéro 1 recevra un prix de 10.000 francs ; le numéro 2, un prix de 5.000 francs ; les projets numéros 3, 4 et 5 pourront, si le jury en décide ainsi, recevoir des primes qui ne dépasseront pas 5.000 fr. dans leur ensemble.

Si le jury estime qu'aucun projet n'est susceptible d'être exécuté il pourra néanmoins allouer des primes de 5.000 fr., 2.500 francs et 1.000 francs aux projets classés numéros 1, 2 et 3. Le jury disposera, en outre, de 3.000 francs qu'il pourra répartir aux numéros suivants, s'il juge qu'ils méritent quelque indemnité.

Tout projet deviendra la propriété de la ville qui aura le droit de l'approprier, en totalité ou en partie, pour l'élaboration du projet définitif.

## LYON EN 1906

## CHARPENTE ET MENUISERIE

— SUITE —

Depuis 1555 jusqu'en 1703, date de l'achat, par la Ville de Lyon, des premières pompes fabriquées à Amsterdam, le service d'incendie était fait par un corps de 12 maîtres charpentiers : 6 pour le côté Fovière, 6 pour le côté Saint-Nizier, disposant chacun de 5 hommes afin de porter secours.

Lors de la suppression des corporations, il existait 415 maîtres charpentiers, 660 compagnons, 420 apprentis, soit un effectif de 1.495 hommes. Parmi les apprentis, étaient probablement comptés les jeunes ouvriers que les règlements obligeaient à rester chez les maîtres, un an après la fin de l'apprentissage, le temps de préparer leur chef-d'œuvre.

A partir du XII<sup>e</sup> siècle, on commence à posséder des documents certains sur l'art de la charpente. C'est au XIV<sup>e</sup> siècle que l'on fit les premières applications du fer à la liaison du bois de charpente (chevilletes en fer carré).

C'est vers la fin du XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> que l'art de la charpente atteignit son apogée. Quand les forêts commencèrent à s'épuiser, on chercha les moyens d'obtenir les apparences auxquelles on s'était habitué, au moyen de bois de petit échantillon : de là l'origine du système de Philibert-Delorme, qui permet d'établir des combles de grande portée avec de simples planches découpées en forme de cercles. C'est ce grand architecte lyonnais qui eut aussi la conception hardie de remplacer les voûtes en pierres par des nervures en bois, ce qui évite la poussée des murs.

Le colonel Emy a employé, pour franchir de grandes portées, une disposition plus simple qui consiste à superposer des planches de toute longueur sur un gabarit cintré, en ayant soin de croiser leurs joints et de les relier au moyen de boulons.

La substitution des charpentes en fer au bois n'est point encore entrée dans les habitudes lyonnaises pour les constructions ordinaires, mais elle tend à se généraliser pour les édifices et les bâtiments industriels. Dans les maisons ordinaires ou de rapport, les planchers bois sont fréquemment remplacés par des planchers fer et bois, dans lesquels les sommiers en fer à larges ailes supportent les solives bois.

C'est à Lyon, en 1861, que furent établies les premières fermes métalliques à grande portée, pour la construction de la halle des Cordeliers, œuvre de l'architecte Desjardins.

Vers 1873, les usines, et plus particulièrement les usines de tissage de soierie, demandant un éclairage très net, ont employé une nouvelle forme de toiture, le *shed* ou comble en dents de scie, qui se fait de trois manières : tout bois, fer et bois ou tout en fer.

La substitution du fer au bois ne donne pas toujours les résultats qu'on aurait pu espérer ; il est reconnu que les vibrations extérieures se transmettent avec la plus grande facilité par les charpentes en fer, et peuvent même compromettre, dans certains cas, la résistance de ces charpentes.

Depuis 1900, la diminution du prix de revient de l'acier en a augmenté la consommation, et les fers à I ordinaires sont remplacés par des aciers de volumes plus réduits, appelés profils normaux.

*Conditions du travail.* — Le métier de charpentier figure parmi les plus estimés. Le travail se fait peu à l'atelier : ce sont de grands hangars qui servent à faire les épures et tailler les charpentes. Le principal et dur travail est dans la pose de ces charpentes, où l'ouvrier est toujours en danger d'accidents, suivant la hauteur où il se trouve. Le charpentier est sujet aux arrêts pour cause d'intempérie.

Cette profession est restée très attachée à l'institution du compagnonnage. Au milieu du siècle dernier, il était encore très répandu.

Les charpentiers faisaient remonter leur origine à la construction du temple de Salomon, et le père Soubise, savant dans la charpenterie, aurait été leur fondateur. Ces enfants du père Soubise portaient les surnoms de *Compagnons passants* (1).

Les aspirants se nommaient *renards* et étaient très souvent malmenés par les compagnons ; ils obéissaient ponctuellement. Les compagnons du père Soubise ont une prédilection pour la zoologie : l'apprenti est un *lapin* ; l'aspirant, un *renard* ; le compagnon, un *chien*, et le maître un *singe*. D'anciens renards, révoltés contre l'intolérable tyrannie des drilles, se séparèrent d'eux et, sous les drapeaux de Salomon, devinrent les Compagnons de Liberté.

L'affiliation des charpentiers a deux associations différentes et, par conséquent, rivales : les *Compagnons passants* et *Devoirs de liberté*. C'est une preuve de l'intérêt qu'ils portaient à l'institution. Ils en ressentaient et ressentent encore une excellente influence ; les anciens ont toujours à cœur l'instruction des jeunes. Ce sentiment du devoir professionnel est très vivace chez tous ; l'ouvrier paresseux est vite mis à l'index, et, au besoin, éliminé par ses pairs. C'est un des métiers où le tour de France est resté en vigueur.

Les irrégularités inhérentes au métier des charpentiers et les interruptions forcées qu'il subit font aux ouvriers de ce métier une nécessité de se déplacer d'une ville à l'autre.

La profession de charpentier, qui exige de grandes connaissances dans l'art du trait, ou géométrie descriptive, nécessite de réelles études de dessin. De tous temps, les écoles professionnelles, dites écoles de trait, ont été régulièrement suivies

<sup>1</sup> Voir JUSTIN GODART, *le Compagnonnage à Lyon*, avec 32 reproductions de sceaux, 1903. — A. Rey et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon.

par les aspirants renards ou par les compagnons ; il en est résulté que de nombreux compagnons ont exécuté des chefs-d'œuvre qui sont admirés, où les difficultés si nombreuses de l'art ont été vaincues. Ces chefs-d'œuvre existent encore dans notre ville, et spécialement chez les Compagnons du Devoir. Depuis quelque temps, ces cours de dessin semblent être abandonnés et délaissés.

En 1904, un groupe de maîtres charpentiers de la ville de Lyon et de la banlieue a cherché à faire revivre ces anciennes traditions, en organisant une école de trait théorique et pratique où tous les élèves exécutent tout ce qu'ils ont dessiné. Cette nouvelle école est appelée à donner d'excellents résultats en formant de futurs contremaîtres et chefs de chantier.

La Société académique d'architecture de Lyon, reconnaissant l'utilité de cette école et tous les services qu'elle peut rendre, s'y intéresse et a offert, en 1905, sept médailles pour récompenser les lauréats du concours de fin d'année. La Chambre syndicale des entrepreneurs lui alloue aussi une somme de 100 francs et des médailles.

La Chambre de commerce de Lyon, qui s'intéresse avec tant d'égards à tout ce qui concerne les classes laborieuses, dans le but de faciliter le développement de l'intelligence et des aptitudes professionnelles, alloue également une somme de 500 francs, ce qui permettra à cette école de se développer et de rendre de grands services à la corporation.

(A suivre.)

A. GOUVERNE.

## UNE GRÈVE D'ADJUDICATAIRES

La Ville de Paris met en ce moment en adjudication, pour trois ans, les travaux d'entretien de ses édifices, monuments, établissements, etc.

Il y a une quinzaine de jours, c'était le tour de la terrasse, de la maçonnerie et de la menuiserie.

Dans les onze sections de terrasse et de maçonnerie, aucune soumission n'a été déposée.

Une protestation contre les conditions du cahier des charges a été remise entre les mains du président.

Dans huit sections de menuiserie sur onze, les rabais offerts n'ayant pas atteint le minimum prévu, l'adjudication n'a pas été prononcée.

C'est la grève des adjudicataires.

Au moment où les menaces de nouvelles grèves ouvrières se manifestent, où les conditions du travail imposées par les administrations publiques deviennent de plus en plus ruineuses, la prudence commande aux entrepreneurs la plus grande circonspection.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

\* DOUBS. — Le projet de création d'une crèche, rue des Jardins, à *Montbéliard*, a reçu l'approbation du Conseil municipal. L'achat du terrain coûtera 9.900 francs et la construction elle-même 32.657 francs. Des trottoirs seront établis rue de Velote, les crédits nécessaires sont inscrits au budget. — Le projet établi par M. Chavanne, architecte à Pontarlier, pour l'adduction d'eau aux *Longevilles*, vient d'être accepté par la municipalité. Il comprend deux lots : 1° Etablissement des conduites en fonte, construction de deux réservoirs et de bâtiments abris ; montant, 57.000 francs ; 2° couverture des réservoirs en béton armé ; montant, 6.200 francs. — Le Conseil municipal de *Villers-sous-Chalamont* a approuvé le projet d'agrandissement et d'assainissement du cimetière, présenté par M. Parrod, architecte. La dépense totale est évaluée à 11.550 francs.

\* ISÈRE. — Le Conseil municipal de *Grenoble* a décidé d'installer l'éclairage électrique au lycée de jeunes filles. Le coût de cette installation sera de 9.200 francs. — L'emprunt contracté par la commune de *Voiron* sera ainsi réparti : 100.000 francs pour les écoles ; 374.142 francs pour l'amélioration ou le déplacement de l'hôpital. — Le Conseil municipal de *Tullins* vient d'adopter divers projets de travaux et de décider l'agrandissement des écoles de Fures. — Le Conseil de *Saint-Chef* a voté un emprunt de 7.043 francs pour l'achèvement du groupe scolaire d'Arcisse. Il décide également l'installation de l'école enfantine de Salagnon. — La municipalité de *Saint-Marcellin* et la Commission des travaux viennent d'adopter un avant-projet de construction d'une mairie et d'une salle de réunion et de spectacle. — On va construire, à *Vienne*, un égout en tuyaux de ciment de la route d'Avignon au Rhône, avec embranchement pour recueillir les eaux du boulevard Michel-Servet, de la rue Vimaine et de la rue de la Sous-Préfecture. La dépense est évaluée à 11.000 francs. D'autre part, est poussée activement l'étude du projet de création d'un passage scuterrain à la gare de Vienne.

\* LOIRE. — Le Conseil municipal de *Saint-Galmier* a approuvé l'ensemble des améliorations hygiéniques à faire à la ville, soit : 1° installation de cinq water-closets 12.500 francs ; 2° construction d'égout, 40.000 francs. — Le Conseil municipal de *Saint-Chamond* a approuvé les dépenses pour travaux supplémentaires aux bâtiments de l'hospice, et décidé la construction d'un mur de soutènement près la rue Jeanne-d'Arc. Dépense, 4.652 fr. 62 ; la réfection des bâtiments de l'abattoir, 1.500 francs ; la construction et réfection de trottoirs au cours d'Izieux, 6.747 fr. 45. — On étudie activement la construction d'une école communale de filles, à *Sauvain*, pour faire place à celle existante actuellement et qui tombe en ruines. On estime la dépense totale à 25.000 francs à laquelle l'Etat contribuerait par une subvention.

\* PUY-DE-DOME. — La Commission administrative de l'Hospice d'*Arlanc* vient de décider la construction, dans cette ville, d'un autre hôpital-hospice qui sera édifié selon les améliorations modernes. Le devis s'élèvera à 100.000 francs environ ; MM. Michaud et Marrel, architectes à Roanne, ont été chargés de dresser les plans. L'adjudication aura lieu dans le courant de l'année. — Le Conseil municipal de *Thiers* a entendu et a approuvé le rapport de la Commission scolaire portant création et agrandissement de maison d'école. Les devis et cahier des charges devant être fournis le plus tôt possible, l'adjudication de ces travaux aura lieu dans le courant de l'année.

\* RHONE. — Le Conseil municipal de *Givors* a adopté un vœu pour que les travaux de construction d'un égout et la réfection du pavage de la rue de Lyon soient commencés d'urgence. — Le Conseil municipal de *Beaufeu* a voté l'établissement d'un mur de soutènement le long du ruisseau de Médry et a adopté l'établissement d'un lavoir public sur la promenade de la Blanchisserie. — La municipalité de *Thizy* a approuvé les devis et cahier des charges relatifs aux réparations à effectuer au mur de soutènement du cimetière, dont la dépense s'élève à 2.800 francs.

\* SAVOIE. — Le ministre des Travaux publics vient d'approuver le projet définitif de l'agrandissement de la gare de *Chambéry*, dressé par la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. La dépense prévue est d'environ 4 millions.

\* VAUCLUSE. — La reconstruction du kiosque à musique sur les allées de la Porte de l'Oulle, à *Avignon*, vient d'être décidée. — Le Conseil municipal de *Pertuis* a décidé de mettre à l'étude un projet de construction d'une halle couverte sur la place de la Murette et il a adopté le projet de modification du chemin d'Ansoui dans la partie qui longe le torrent de Saint-Joseph. — M. le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à la ville d'*Orange* une subvention de 1.600 francs pour travaux d'amélioration au collège de garçons. — Le Conseil municipal de *Joucas* a voté une somme de 1.600 francs pour achat et installation d'une pompe au ha-

meau des Gardiols. — La commune de *Lagnès* a sollicité l'autorisation de dériver une partie des eaux de la fontaine de Vaucluse pour s'alimenter en eau potable. Ce projet, soumis actuellement à l'enquête réglementaire, entraînera une dépense de 47.000 francs, dont détail ci-dessous : Canalisations, 37.852 fr. 55 ; fontainerie, robinetterie, 1.065 francs ; divers, 3.476 fr. 68 ; somme à valoir, 4.605 fr. 77.

## CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

### CHAZELLES-SUR-LYON

A la suite d'une réunion tenue le 5 mars, le nouveau bureau est ainsi composé :

*Président* : M. DÉPLACE ;  
*Vice-Présidents* : MM. D. CALLET et VALLOT ;  
*Trésorier* : M. SERRE ;  
*Secrétaire* : M. SEIGNOL ;  
*Rapporteur* : M. JOURNAUD.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Service municipal de l'Architecture.

Par arrêté du 21 mars dernier, M. Fabien GENET, chef de bureau au service municipal de l'Architecture, a été nommé directeur de l'hôtel des Invalides du Travail et, par arrêté du 23 mars, M. Claudius MOREL, rédacteur à la Mairie centrale, a été nommé sous-chef de bureau de 3<sup>e</sup> classe au service municipal de l'Architecture, en remplacement de M. Genet.

### Récompenses à des travaux d'archéologie.

Nous apprenons avec un très sincère plaisir que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon a décerné un prix de 1.000 francs à M. Rogatien LE NAIL, architecte, pour sa reconstitution du cloître de Saint-Jean au XVI<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons pas à apprendre à nos lecteurs quelle est la valeur considérable du travail de M. Le Nail, que nous avons constatée lors de l'exposition qui en a été faite au Salon de l'an passé, ni quel est son remarquable talent artistique dont témoignent les dessins dus à sa plume parus dans nos colonnes. Nous lui adressons nos plus vifs compliments, ainsi qu'à un autre de nos jeunes architectes lyonnais, M. Amédée CATELAND, à qui l'Académie a également attribué un prix de 3.000 francs pour sa consciencieuse et fort artistique reconstruction de l'Île-Barbe, au temps où la riche et puissante abbaye, dont quelques rares vestiges ont échappé aux ruines des révolutions et aux outrages du temps, s'élevait somptueuse et imposante sur son roc. Lauréat des concours d'archéologie de la Société académique d'Architecture, M. A. Cateland est un de nos jeunes architectes qui ont le plus étudié l'ancienne architecture lyonnaise et en connaissent le mieux les vestiges.

### Construction d'un magasin aux Ateliers P.-L.-M. à Oullins.

M. Moser, ingénieur en chef, chargé du 12<sup>e</sup> arrondissement de la voie des chemins de fer de P.-L.-M. à Lyon, procédera vers le 10 avril prochain à la mise en adjudication des travaux relatifs à la construction, aux ateliers de machines d'Oullins, du nouveau magasin provisoire, et de diverses parties du nouvel atelier de fabrication des appareils de la voie. Ces travaux sont évalués à la somme de 77.000 francs.

### Exposition d'Avignon.

La ville d'Avignon prépare, au Palais des Papes, une exposition artistique régionale qui comprendra deux sections : 1<sup>o</sup> Beaux-Arts proprement dits ; 2<sup>o</sup> Arts rétrospectifs. Cette exposition sera ouverte en mai et juin prochains, sous la pré-

sidence d'honneur de MM. Frédéric Mistral, Nodet, architecte en chef des monuments historiques, Charpentier, statuaire, Maurou, artiste graveur, Duffaud-Rondel, P. Sain, P. Vayson, artistes peintres. Les artistes de la région sont seuls invités à y prendre part : les œuvres exposées comprendront notamment les émaux, faïences, vitraux, pièces de céramique, meubles, tentures décoratives, objets de ferronnerie d'art.

Le Palais des Papes, que M. Nodet, architecte en chef des monuments historiques, est chargé de restaurer, sera pour cette exposition un cadre merveilleux. A cette occasion, nous commencerons, dans notre prochain numéro, une étude sur cet intéressant monument.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 9 au 22 Mars 1907

### LYON

*Rue Sébastien-Gryphe, 14 bis.* — Entrepôt. — Propr., Mme veuve Pillon. Entrepr., M. Pageot.

*Chemin de la Vitriolerie, 60.* — Hangar. — Propr., Mme veuve Cuvelier. — Entrepr., M. Gonnelle.

*Rue de Villion, 61.* — Deux maisons. — Propr., Mme Laissus.

*Rue Crillon, 89.* — exhaussement d'un bâtiment. — Propr., Compagnie Lyonnaise de voitures et jouets d'enfants. — Arch., MM. Fanton et Duranson.

*Rue Montgolfier, 39.* — Atelier. — Propr., M. Pégout.

*Rue de l'Est, 17.* — Maison et hangar — Propr., M. Carle.

*Rue Tronchet, angle rue Vendôme.* — Magasins, bureaux et ateliers. — Propr., M. Roche. Arch., M. Bouilhères.

*Rue Hénon, 78.* — Maison. — Propr., M. Létanche. — Arch., MM. Martinaud et Chensaud.

### SAINT-ETIENNE

*Rue Béraud.* — Maison. — Propr., M. Boyer, rue des Gris, 6.

*Rue Bourgneuf, 28.* — Maison. — Propr., M. J.-B. Javelle, rue Marengo, 94.

*Rue Villebœuf, 3.* — Maison. — Propr., M. Couchadon, à Villebœuf.

*Rue du Grand-Gonnet.* — Maison. — Propr., Mme veuve Berthelin, rue de la Montat, 4.

*Rue Girodot, 3.* — Maison. — Propr., Mme veuve Jacoud, rue Marengo, 38.

*Impasse Montagny.* — Maison. — Prop., MM. Fanget et Guiguer, impasse Montagny.

*Rue de la Croix, 6.* — Maison. — Propr., M. Villard, place du Peuple, 5.

*Rue des Rochettes, 3.* — Maisons. — Propr., MM. Descos-Magaud, rue Gambetta, 46.

*Rue Villebœuf, 5.* — Maison. — Propr., M. Bonnet, rue Zola, 11.

*Rue de la Paix, 52.* — Maison. — Propr., M. Croizier, rue Saint-Jean-Baptiste, 6.

*A Michon.* — Maison. — Propr., M. Claude Tollet, rue des Roches-Blanches.

*Rue Richelandière.* — Maison. — Propr., M. Chapelon, avenue Denfer-Rochereau.

*Terrains Coste, à Bellevue.* — Maison. — Propr., MM. Dumont et Martin, place Hôtel-de-Ville, 8.

*Rue Richelandière.* — Maison. — Propr., M. Grataloup, rue de la Plagne, 8.

*Rue des Armuriers.* — Propr., M. Chareyron, rue du Verney.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Ain.** — 3 mars. — *Mairie de Chavannes-sur-Suran.* — Agrandissement d'un réservoir. Montant, 1.590 fr. 32. Soumissionnaires : MM. Moura-tille, 1 p. 100. — Perrier, 4 p. 100. — Adjud., M. Bardet, à Grand-Corrent, par Villereversure, 13 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 10 mars. — *Mairie de Dompierre-sur-Veyre.* — Construction chemin vicinal ordinaire. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chabry, 1 p. 100. — Humbert, 4 p. 100. — [Adjud., M. Ducoust, à Dompierre-sur-Veyre, 5 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 17 mars. — *Mairie de Contigny.* — Construction d'un pont métallique. 1<sup>er</sup> lot. Fondations, maçonneries. Montant, 15.354 fr. 17. Soumissionnaire : M. Auricbe, prix du devis. — Adjud., M. Pointet, à Gipey, par Noyant-d'Allier, 1 p. 100 de rabais.

**Ardèche.** — 23 mars. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. 1<sup>er</sup> lot. Ajoux. Chemin n° 7. Construction. Montant, 26.600 fr. Adjud., M. Girard, à Privas, 18 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Saint-Michel-de-Chabrillanoux. Chemin n° 1. Construction. Montant, 8.500 fr. Adjud., M. Grange, à Vernoux, 15 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Saint-Sauveur-de-Montgut. Chemin n° 7. Construction. Montant, 29.000 fr. Adjud., MM. Fontbonne et Mure, à Saint-Barthélemy-le-Plein, 23 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Valvignières. Chemin n° 12. Construction. Montant, 25.500 fr. Adjudic., M. Saunier, à Saint-Jean-le-Centenier, 13 p. 100 de rabais.

**Ardèche.** — 24 mars. — *Mairie de Saint-Montant.* — Réfection des conduites des eaux. Montant, 6.600 fr. Soumissionnaires : MM. Durand, Arnaud, Mauriot, prix du devis. — Adjud., M. Couderc, à Bourg-Saint-Andéol, 1 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 17 mars. — *Mairie de Saint-Savin.* — Chemin vicinal ordinaire n° 8. Construction. Montant, 45.200 fr. Non adjugé.

**Isère.** — 11 mars. — *Mairie de Voiron.* — Travaux au chemin nouveau du Moillard. Montant, 6.400 fr. Adjud., M. Carrus-Curinet, à Montfenat, 7 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 7 mars. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Vosbles. Amélioration du régime des eaux. Montant, 34.134 fr. 97. Adjud., M. Mouraille, à Saint-Julien-sur-Suran, 1,25 p. 100 de rabais. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lots. Beaufort. Amélioration du régime des eaux. Montant, 17.938 fr. 41. Soumissionnaires : MM. Luquet, 1,35 p. 100. — Lhéritier, 4,25 p. 100. — Peny, 5 p. 100. — Adjud., M. Treille, à Augéa, 6,15 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Ville-neuve-sous-Pymont. Amélioration du régime des eaux. Montant, 4.167 fr. 28. Soumissionnaire : M. Moreau, 8 p. 100 d'augmentation. — Adj., M. Treille, 0,50 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Légnas. Construction d'un lavoir couvert. Montant, 3.582 fr. 56. Soumissionnaire : M. Deroche, 2,06 p. 100. — Adjud., M. Chevron, à Cèzia, 6,25 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Doucier. Couverture de lavoirs. Montant, 2.297 fr. 05. Pas de soumissionnaires. — 7<sup>e</sup> lot. Balanod. Construction d'un préau, etc. Montant, 6.989 fr. 85. Adjud., M. Deprost, à Joudes, 3 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Dompierre. Construction d'un puits. Montant, 1.628 fr. 18. Pas de soumissionnaire.

**Jura.** — 21 mars. — *Mairie de Dôle.* — Travaux communaux. 1<sup>o</sup> Réfection de chaussées. — 1<sup>er</sup> lot. Rue de la Sous-Préfecture. Montant, 9.590 fr. Adjud., M. Martin, à Dijon, 2 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Rue Grilleton et ruelle. Montant, 1.317 fr. 65. Non adjugé. — 3<sup>e</sup> lot. Rue du Collège. Montant, 5.215 fr. 49. Adjud., M. Boine, à Dôle, prix du devis. — 4<sup>e</sup> lot. Rue Dusillet. Montant, 2.932 fr. 31. Non adjugé. — 5<sup>e</sup> lot. Rue du Vieux-Parlement. Montant, 1.326 fr. 65. Non adjugé. — 6<sup>e</sup> lot. Rue Mont-Rolland. Montant, 1.448 fr. Adjud., M. Marlin, à Dôle, 7 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Avenue de la Gare. Montant, 5.106 fr. 28. Non adjugé. — 2<sup>o</sup> Réparation de la grande salle du collège de l'Arc. Montant, 5.717 fr. Soumissionnaires : MM. Haxaire, 10,85 p. 100. — Fauchaux, 2,50 p. 100. — Adjud., M. Ferrari, à Dôle, 13,75 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 14 mars. — *Mairie de Saint-Chamond.* — Construction d'une école supérieure de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie et couverture. Montant, 4.858 fr. 90. Soumissionnaires : MM. Cassoux, Journaux, prix du devis. — MM. Vallot, 3 p. 100. — Françon, 2,75 p. 100. — Girard, 3 p. 100. — Laporte, 3 p. 100. — Barnaud, 2 p. 100. — Rix, 1 p. 100. — Milamand, 4 p. 100. — Adjud., M. Menu, à Saint-Chamond, 9 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Ciments. Montant, 17.338 fr. 03. Soumissionnaires : MM. Guichard et Begeron, 4 p. 100. — Tiradon, 3 p. 100. — Roubex, 3 p. 100. — Ligonnet, 2 p. 100. — Société coopérative, 1 p. 100. — Bellot, 2 p. 100. — Adjud., M. Fourgneaud, à Saint-Chamond, 5 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Charpeate. Montant, 11.796 fr. 26. Soumissionnaires : M. Lathulière, prix du devis. MM. Plantin, 3 p. 100. — Malein, 1 p. 100. — Bonnet, 2 p. 100. — Falconnier, 1 p. 100. — Adjud., M. Damon, à Firminy, 4 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 9.614 fr. 08. Soumissionnaires : MM. Thévenot, 2 p. 100. — Chevat, 5,50 p. 100. — Petit et Chatagnon, 2 p. 100. — Chabanel, 2 p. 100. — Vidal, 3 p. 100. — Durupt, 1 p. 100. — Adjud., M. Varenne, 22, rue Valbenoite, à Saint-Etienne, 12 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 8.471 fr. 90. Soumissionnaires : MM. Sceti, 5 p. 100. — Chotel, 0,15 p. 100. — Darot, 5 p. 100. — Mazoyer, 5 p. 100. — Société coopérative, 4 p. 100. — Gras et Possat, 6 p. 100. — Dépiace, 2 p. 100. — Besson, 5 p. 100. — Boite, 7 p. 100. — Adjud., L'Union Lyonnaise, à Lyon, 16,30 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 12.143 fr. 97. Soumissionnaires : MM. Laforet, 2 p. 100. — Louis, 2 p. 100. — Callot, 2 p. 100. — Durand, 1 p. 100. — Laurençon, 3 p. 100. — Serre, 3 p. 100. — Mary, 2,50 p. 100. — Cellard, 3 p. 100. — Bonhomme, 2 p. 100. — Adj., M. Bayon, au Chambou-Féugerolles, 4 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 4.866 fr. 43. Soumissionnaires : MM. Lelaguay, 10 p. 100. — Vincent, 11 p. 100. — Christal, 3 p. 100. — Eyraud, 11 p. 100. — Société coopérative de Saint-Etienne, 4 p. 100. — Chartier, 3 p. 100. — Bonnet, 6 p. 100. — Adjud., M. Griffon, à Saint-Chamond, 15 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 15 mars. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Travaux sur chemins vicinaux. Saint-Germain-du-Plain. Reconstruction du pont de Nassey. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 9.000 fr. Adjudic., M. Bertin, à Saint-Léger-sur-Deuxne, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Partie métallique. Mont., 5.000 fr. Adjud., M. Butin, à Lons-le-Saunier, prix du devis. — 3<sup>e</sup> lot. Dravy-le-Fort. Construction chemin vicinal. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : MM. Véro, 9 p. 100. — Boillet, 6 p. 100. — Gauillot, 3 p. 100. — Bertin, 5 p. 100. — Adjud., M. Thévenot, à Jambles, 11 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Saint-Vallerin. Construction chemin vicinal. Montant,

8.500 fr. Soumissionnaires : MM. Maître, 8 p. 100. — Bertin, 6 p. 100. — Platret, 6 p. 100. — Thévenot, 9 p. 100. — Adjud., M. Véro, à Genouilly, 11 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 21 mars. — *Préfecture.* — Entretien des bâtiments départementaux. Non adjugé.

## MISES EN ADJUDICATION

**Ain.** — Mercredi 17 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Canal de Pont-de-Vaux. Rechargement de la chaussée empierrée de la route latérale sur 2.900 m. Montant, 14.736 fr. 00. A valoir, 3.763 fr. 20. Total, 18.500 fr. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. H. Tavernier, ingénieur en chef, 11, rue d'Enghien, à Lyon. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (3<sup>e</sup> division), et de M. Pascalon, ingénieur, rue Godefroy, 16, à Lyon.

**Ain.** — Mercredi 17 avril, 3 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Service spécial du Rhône. Réadjudication des travaux d'entretien (1<sup>er</sup> lot) intéressant la navigation et la défense des rives du Rhône, pendant les années 1907, 1908, 1909, 1910 et 1911, dans les départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Savoie et de l'Isère. Du Château de Briord au pont de Briord. Ain, rive droite, du Château du Parc au pont de Briord. Haute-Savoie, rive gauche, du confluent des Ussets à celui du Fier. Savoie, rive gauche, du confluent du Fier à celui du Guiers. Isère, rive gauche, du confluent du Guiers au pont de Briord. Dépense annuelle, 10.900 fr. Cautionnement provisoire, 250 fr., définitif, 500 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la préfecture (3<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir; 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Eymar, ingénieur ordinaire, à Lyon, rue Montbernard, 9, de 8 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir.

**Allier.** — Mardi 30 avril, 2 h. — *Mairie de Vichy.* — Travaux d'assainissement. 1<sup>o</sup> Egouts. Canalisation (5<sup>e</sup> lot). Montant, 254.000 fr. A valoir, 26.000 fr. Total, 280.000 fr. — 2<sup>o</sup> Egouts. Emissaire en béton armé et aménagement des champs d'épandage. Montant, 170.000 fr. A valoir, 40.000 fr. Total 210.000 fr. — Visa par M. Weuder, ingénieur en chef à Moulins, boulevard Ledru-Rollin, 17, avant le 10 avril. Renseignements à la mairie.

**Doubs.** — Samedi 6 avril, 11 h. — *Mairie de Montbéliard.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Amélioration de l'avenue Gambetta, Montant, 5.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Installation d'une conduite d'eau et d'une conduite de gaz. Montant, 1.937 fr. 50. — Renseignements à la mairie

**Doubs.** — Jeudi 18 avril, 10 h. — *Mairie de Besançon.* — Exhaussement de l'avenue d'Helvétie. Construction de murs de soutènement et aménagement du sol pour l'établissement d'un chantier de bois, sur la côte gauche de l'avenue Fontaine-Argent, Montant, 27.975 fr. 38. A valoir, 2.024 fr. 62. Total, 30.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, avant le 11 avril, par l'administration municipale. Renseignements à la mairie.

**Haute-Loire.** — Dimanche 14 avril, 10 h. — *Mairie de Retournac.* — Construction d'une école à Charré-Ollière. Montant, 9.188 fr. 50. A valoir, 1.011 fr. 50. Total, 10.200 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Loire.** — Dimanche 14 avril, 2 h. — *Mairie de Saint-Pierre-Eynac.* — Construction d'une école de filles. Montant, 8.122 fr. A valoir, 878 fr. Total, 9.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa par l'architecte, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Dimanche 7 avril, 11 h. — *Mairie de Froges.* — Construction du chemin de Recourbin aux Adrets, sur 980 m. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Dimanche 7 avril, 11 h. — *Mairie de Montaud.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1, dit des Coings, construction entre Montaud et la parcelle n° 5, à Coing-Maillet Isidore, sur 4.030 m. 30. Montant, 29.596 fr. 72. A val., 5.403 fr. 28. Total, 35.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Saint-Marcellin. Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer à Tullins.

**Isère.** — Dimanche 14 avril, 8 h. 1/2. — *Mairie de Creys-et-Puisignieu.* — Construction de la partie du chemin vicinal n° 11, entre Creys et Saint-Victor de Morestel. Montant, 11.300 fr. Cautionnement, 380 fr. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Dimanche 14 avril, 10 h. — *Mairie de Saint-Barthélemy-de-Séchilienne.* — Construction d'un chemin entre le grand lac de Laffrey et le hameau du Sappey, sur 3.762 m. Montant, 25.500 fr. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la mairie.

**Jura.** — Samedi 6 avril, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Construction de chemins vicinaux ordinaires. Jeurre. Chemin n° 3, de Jeurre à Montcusel. Entre le chemin de grande communication n° 27 et la section de Douvres, sur 1.290 m. Montant, 32.768 fr. 03. A valoir, 2.73 fr. 97. Total, 35.500 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — Taucua. Chemin n° 3 et 5, de Taucua-le-Haut au chemin n° 126. Entre le chemin de grande communication n° 26 et la halte du chemin de fer de Morez à Saint-Claude, sur 2.615 m. Montant, 21.029 fr. 14. A valoir, 1.170 fr. 86. Total, 22.200 fr. Cautionnement, 700 fr. — Les soumissions accompagnées des pièces prescrites, devront être déposées à la sous-préfecture, le vendredi 5 avril, avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du samedi. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer de Saint-Claude. Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 15 avril, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Fretterans. Construction d'une école de filles. Montant du devis non compris imprévus, 14.466 fr. 59. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis, M. Chaumy, architecte à Chalon-sur-Saône. — Visa du certificat par l'architecte auteur du projet, au moins huit jours avant l'adjudication. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

**SPECTACLES**

**CÉLESTINS** La semaine de Pâques est prétexte à de nombreux déplacements et la coïncidence de vacances accordées aux élèves des Lycées et collèges fait que les familles consultent les affiches pour aller passer un après-midi ou une soirée au théâtre.

Jamais spectacle ne fut mieux à la portée de tout le monde, car il offre le double attrait de la nouveauté et de pouvoir être vu et entendu par tous, car c'est la pièce honnête par excellence. Nous voulons parler des *Oberlé*, pièce tirée du roman sublime de René Bazin, de l'Académie Française. Dans les *Oberlé*, il règne une atmosphère d'honnêteté littéraire qui tranche avec les productions natives du Théâtre Contemporain. Les *Oberlé*, c'est un spectacle reposant, frais comme une rosée de printemps, qui transporte le spectateur ravi dans un rêve de douce béatitude. On peut sans crainte recommander les *Oberlé* aux familles qui, dimanche et lundi en matinée, pourront applaudir les excellents interprètes de cette œuvre. Ils y trouveront la main experte d'un habile metteur en scène, car les *Oberlé* se passent dans de pittoresques et originaux décors.

**HORLOGE** Pendant cette semaine de vacances, une attraction unique en son genre est venue renforcer la troupe plus que complète du théâtre concert du cours Lafayette; nous voulons parler des Dolos, excentriques acrobates, créateurs de leur desopilant numéro. Grand succès pour Mlle Vyltor, une divette de la bonne école; Blanche Richard, chanteuse de genre; Dulhay, diction; Nériesse, comique très drôle; Lafage, le joyeux troupié; Norcel, diseur à voix et toute une troupe de la meilleure homogénéité. Dans l'acte judiciaire, *Pour 41 francs 65*, on applaudit toujours Gerald, Snopp, Poncet, Ravinet, Norcel, ainsi que dans *les deux Jarretières*. Dimanche et lundi de Pâques en matinées exceptionnelles à 2 heures et tous les soirs à 8 heures précises. Prochainement: *A bas les hommes!* fantaisie-bouffe à grand spectacle en trois tableaux, jouée 172 fois à Paris, pour laquelle Mme Sant Pair, engagée spécialement, joue le rôle qu'elle a créé.

On annonce pour les premiers jours de mai, la réouverture de notre grand music-hall estival, M. Bonhomme y a apporté, dit-on, de jolies transformations qui en feront un palais de verdure.

**CASINO-KURSAAL** Tous les soirs, *le Pantalon de la Mariée* opérette bouffe en six tableaux. un des plus gros et des plus récents succès de la Cigale de Paris, affirmé par plus de 125 représentations, a pour auteurs MM. de Gorsse et de Nanteuil, deux maîtres du rire; la musique est de MM. José et Monteux-Brisaac, et la mise en scène a été confiée à M. F. Kelm. Une cinquantaine d'artistes sont chargés de l'interprétation des rôles, des ballets-divertissements, dansés par les Oxford-Girls, ont été réglés par M. Bigiarelli. Six décors nouveaux signés Amable et Bertin et 150 costumes sortant de chez Pascaud de Paris.

MM. de Gorsse et Nanteuil ont écrit une pièce très gaie, pleine d'en train, qui se déroule avec accompagnement de fort jolis chœurs, de quintettes, de trios, de duos charmants et qui donne prétexte à des tableaux éblouissants de luxe, tels: *la Fête des Semeuses*, *la Kermesse Hollandaise*, les *Bains d'Amphitrîte*, *la Redoute Bouton d'Or* et à une débauche de costumes rutilants. Lundi 1<sup>er</sup> avril, matinée.

**SCALA** Tous les soirs à 8 h. 1/2. — Le programme des fêtes de Pâques annonce les débuts des Francia-Miels, cyclistes comiques du Nouveau-Cirque de Paris; Kelly-Nally, excentriques du Nouveau-Cirque; Georges Lys, ductistes du Casino de Paris; représentation de Perrier, comique de genre; des cinq Paoli, acrobates des Folies Bergère de Paris; des Milton's et du petit Olli's et nouvelles vues. Mercredi 3 avril, les Billy-Brics, équilibristes moudains. Pendant toute la semaine, il va y avoir à la Scala une troupe incomparable et les matinées de famille qui vont se donner tous les jours jusqu'au dimanche 7 avril, seront des matinées exceptionnelles.

**NOUVEAU THÉÂTRE** *Les Saltimbanques*, qui est bien plutôt un opéra-comique qu'une opérette, ayant pour auteur du livret Maurice Ordonneau et comme compositeur Louis Ganne. Depuis la création dans notre ville, en décembre 1903, qui fut aussi sa création en province, cette opérette n'a pas été reprise, mais elle fut si bien accueillie du public, son succès fut si franc, que l'on peut s'attendre qu'elle va, cette fois encore, au Nouveau-Théâtre, fournir une très honorable carrière et valoir aux artistes de la troupe Martini de chaleureux applaudissements.

**EXPOSITION** de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts qui de Bondy, ouverte tous les jours.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 41791

Tirage :  
le 20 Mai 1907

**LOTÉRIE D'ARLES**

**Le Billet  
UN FRANC**

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE

**TROIS GROS LOTS**

DEUX DE

**120.000 fr. — 10.000 fr.**

5 lots de **1.000 fr.** — 10 lots de **500 fr.** — 100 lots de **100 fr.**

Soit en tout **160.000 fr.** tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIEU, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

**CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

**CÉRAMIQUE**

**PRODUITS CÉRAMIQUES**. **PROST FRÈRES**, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 12.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :  
RIVACIER

## RIVORY & JOLY

(A. et M.) INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

### FOURNITURES DE TOUS LES APPAREILS POUR CHAUFFAGE

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

Chaudières de tous systèmes ♦ Tubes ♦ Raccords ♦ Tuyaux ♦ Ailettes  
Radiateurs ♦ Robinetterie ♦ Purgeurs et tous autres accessoires

Représentants : Société Escau et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans  
et Dépositaires : Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

PETIT OUTILLAGE, MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS DE TOUTES SORTES  
Wagonnets et autres Appareils de la voie

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

## Société Lyonnaise d'Eclairage, Chauffage

ET INSTALLATIONS SANITAIRES

LYON — 67, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 67 — LYON

TÉLÉPHONE 37-41

GAZ — ELECTRICITÉ — ESSENCE

GAZOGÈNE — PÉTROLE

APPAREILLAGE — EAU — PLOMBERIE

INSTALLATIONS SANITAIRES

TIRAGE : 15 JUIN 1907

## LOTÉRIE

DE

# GRAY

(Haute-Saône)

Pour transformation  
ET AGRANDISSEMENT DU MUSÉE

Autorisée par Arrêté Ministériel du 4<sup>er</sup> Mars 1906

AU CAPITAL DE

**200.000 francs**

GROS LOT

**10.000 FR.**

1 lot de **5.000** fr.

2 lots de **1.000** fr.

54 lots de **500 à 100** fr.

Soit 58 lots pour 24.000 francs

Pour recevoir à domicile, adresser à l'Agence  
Fournier, 14, rue Confort, Lyon, mandat-  
poste du montant des billets avec enveloppe  
timbrée à 0,15 par 5 billets.

En vente dans toute la France chez les bura-  
listes, libraires, papetiers, etc.

Le Billet : 50 cent.

## CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

### CHARPENTES EN FER

## J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour  
Usines et Bâtiments

## LE LLYOD

COMPAGNIE  
D'ASSURANCES

CONTRE  
LE VOL

## NEERLANDAIS

FONDÉE EN 1853

Capital Social :

## HUIT MILLIONS

Assurance contre le vol par effraction  
des appartements de ville, villas, banques,  
bureaux, magasins, et espèces et titres  
en coffres-forts.

AGENCE GÉNÉRALE DE LYON :

41, Rue de la Bourse, 41